

UN LIBRARY

DEC 8 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.74
7 décembre 1976

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 66 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
APPLICATION DES DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
A SA SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Projet de décision proposé par le Président

Comité intergouvernemental spécial du commerce international

La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

"L'Assemblée générale décide de reporter à sa trente-deuxième session l'examen du projet de résolution intitulé 'Comité intergouvernemental spécial du commerce international' 1/."

1/ A/C.2/31/L.5.

76-26328

1/11